

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Révision de la liste électorale : début de l'opération ce mardi

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

L'OPÉRATION de révision de la liste électorale débute ce mardi sur toute l'étendue du territoire national. C'est ce qu'a clairement indiqué le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, lors du dîner de presse qu'il a animé, vendredi dernier, au camp de police Michel Bigoundou (Fopi) de Libreville. Cette opération revêt une importance toute particulière. D'autant que cette année, fait inédit dans son histoire, notre pays

organisera l'élection présidentielle, les législatives et les locales. Trois scrutins majeurs qui devraient asseoir les contours du paysage politique national pour les cinq prochaines années.

De fait, le patron de l'avenue Jean-Baptiste Ndendé (ex-avenue de Cointet), dans une démarche pédagogique, s'est attaché à présenter les grandes lignes et enjeux de cette opération censée s'étaler sur trente (30) jours.

En indiquant que celle-ci, en réalité, est "une mise à jour de la liste électorale" en prenant en compte la nécessité d'y intégrer

les citoyens ayant atteint la majorité et ceux n'ayant jamais voté, de permettre à ceux déjà inscrits mais voulant changer, pour divers motifs, leurs lieux de vote, de le faire. Et d'y extirper, en même temps, les personnes malheureusement décédées. Avec ceci que "les primo électeurs peuvent s'inscrire dans tout centre d'enrôlement ouvert sur le territoire national", a-t-il précisé. Dans tous les cas, pas moins de 1 700 agents, préalablement formés et disposant du matériel approprié, sont dédiés à cette tâche. L'objectif étant, a-t-il souligné, de rendre

la liste électorale davantage fiable. Vu que depuis 2013, avec l'introduction de la biométrie, notre pays, a-t-il relevé, a fait un saut qualitatif dans l'élaboration de ce document. Entendu que, selon lui, cette opération ne pouvait être lancée avant le 9 mai, faute "de support juridique".

Quoi qu'il en soit, a-t-il laissé entendre, tout semble fin prêt pour que cette révision se déroule sans accroc. Au terme de l'enregistrement de certaines données personnelles, sur présentation de pièces requises à cet effet, le citoyen se verra délivrer



Photo: Jocelyn Abila

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, répondant aux questions des journalistes.

un récépissé d'enrôlement. "La révision de la liste électorale s'achève le 7 juin prochain", a déclaré Lambert-Noël Matha

Oyem : le maire Christian Abessolo Menguey destitué

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

DE 10 heures à 19 heures s'est tenu, le 6 mai dernier à l'Hôtel de Ville d'Oyem, un conseil municipal extraordinaire à l'issue duquel le président du bureau dudit conseil, Christian Abessolo Menguey, a été destitué de son poste à travers une motion de déchéance prise par 22 conseillers municipaux sur les 37 présents. Les travaux de cette session municipale extraordinaire ont été ouverts et clos par le préfet du Woleu, Brice Arcadius Moussirou, en lieu et place du gouverneur empêché. L'ordre du jour portait sur trois points : l'information et des explications sur les travaux de réhabilitation de la place des fêtes d'Oyem et leur destruction (point préjudiciel) ; l'opération dite " Libérez les trottoirs " de la ville d'Oyem ; et la délibération numéro 016.

C'est le point relatif à la place des fêtes du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem qui a suscité d'in-

tenses débats, invectives et déchirements entre des conseillers dont la majorité sont issus du Parti démocratique gabonais (PDG). Tant, d'aucuns ont voulu comprendre pourquoi l'édile d'Oyem a entrepris les travaux de la place des fêtes sans l'accord préalable du conseil municipal ?

En sus, la somme de 210 millions de F CFA a été décaissée du Trésor public et remise à l'entreprise adjudicataire dudit chantier. Pour la conseillère municipale Rose Allogo Mengara, par ailleurs ancienne maire de la commune d'Oyem, le base juridique d'attribution de ce marché n'a pas été respectée.

"Nous avons eu une séance extraordinaire du conseil municipal, qui avait un point essentiel à l'ordre du jour : les travaux qui devaient être initiés à la place des fêtes de la ville d'Oyem, et pour lesquels la majorité des conseillers n'ont pas donné quitus au maire (...)."

Le maire Christian Abessolo Menguey aurait décidé de porter recours auprès de la tutelle.

Affaire à suivre.

CNLCEI / CGE

LES présidents de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCED) et du Centre gabonais des élections (CGE) étaient récemment en conclave. Il s'est agi pour Nestor Mbou et Michel Stéphane Bonda d'échanger sur la : question de la déclaration des biens devenue un impératif pour tous les candidats aux différentes élections.

Nous y reviendrons.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif à l'Extension des réseaux HTA et BT au quartier Ebacater (Nkoua Zang, Obane).

Commanditaire
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Extension des réseaux HTA et BT au quartier Ebacater (Nkoua Zang, Obane).

Date de lancement
Lundi 8 mai 2023.

Source de financement
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :

Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sise en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P. : 2082 Libreville – Gabon
Tél : 011 76 76 07

Le retrait du dossier complet d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu du paiement.

Frais de dossier (non remboursables)
300 000 FCFA à régler à la caisse située au 4^{ème} étage du Siège social de la SEEG entre 12h00 et 15h00.

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
Du lundi 08 au lundi 15 mai 2023, de 08h00 à 15h30.